



Longueuil, 1er mai 2010. Il y a maintenant 4 ans, le Conseil supérieur de l'éducation avait émis un avis très critique sur la situation dans les services de garde en milieu scolaire soulevant des préoccupations sur la formation des travailleuses et des travailleurs, le programme éducatif et les activités, entre autres. Un an après la sortie de ce rapport, la ministre Michelle Courchesne mettait sur pied, en octobre 2007, un comité ministériel en services de garde. Ce comité, constitué des principaux partenaires en éducation, avait pour objectif d'émettre un avis quant au traitement à accorder aux recommandations dudit rapport afin de pouvoir agir dès l'année scolaire 2008-2009. Le comité ministériel a siégé à plusieurs reprises, du mois d'octobre 2007 jusqu'au 30 avril 2008, pour finalement accoucher d'un rapport comprenant 16 recommandations. Le 8 septembre 2008, la ministre Courchesne a accueilli favorablement les conclusions du comité.

Recommandations

- ♣ Établir des indicateurs nationaux et une évaluation du financement en regard de la mission du service;
- ♣ Nommer une personne responsable sur le plan ministériel du dossier des services de garde;
- ♣ Établir une plus grande reddition des comptes des commissions scolaires et des écoles;
- ♣ Intégrer des activités du service de garde au projet éducatif de l'école;
- ♣ Faire une analyse de la situation de travail des acteurs concernés;
- ♣ Créer un site internet pour la diffusion de l'information et de projets susceptibles de soutenir le développement qualitatif des services de garde;
- ♣ Établir un profil de compétences pour les emplois en services de garde;
- ♣ Établir une formation continue et des critères de compétence pour l'emploi;
- ♣ Optimiser l'organisation du travail;
- ♣ Ajouter une disposition réglementaire concernant les locaux utilisés;
- ♣ Faire des modifications au règlement concernant le programme d'activités;
- ♣ Établir une politique de gestion des services de garde;
- ♣ Moduler ou bonifier le ratio;
- ♣ Que les éducatrices participent au plan d'intervention pour soutenir la réussite des élèves qui ont des besoins particuliers.

Plusieurs travaux ont été entrepris depuis ce temps au MELS pour la mise en œuvre et la réalisation de ces 16 recommandations. Les travaux ont été subdivisés en 5 chantiers, notamment sur :

1. L'analyse de la situation de travail des éducatrices et des techniciennes;
2. L'établissement de l'état actuel de la situation financière des services de garde de chacune des commissions scolaires;
3. L'évaluation de l'opportunité de réviser la réglementation relative aux services de

garde;

4. L'élaboration des indicateurs nationaux;

5. L'élaboration d'une politique-cadre.

Ces chantiers ont été supervisés par Alain Veilleux, sous-ministre adjoint à l'Éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et secondaire au MELS. À ce titre, le chantier sur l'analyse de la situation de travail des éducatrices s'est déroulé en janvier et celui analysant la situation de travail des techniciennes en juin 2009. Ces analyses ont pour objet d'actualiser la description de l'exercice de la profession d'éducatrice et de technicienne en milieu scolaire au Québec de façon à mettre en œuvre les orientations gouvernementales de qualification professionnelle (DEC ou AEC). La FTQ attend toujours les résultats de ces analyses et une réponse de la ministre Courchesne dans ce dossier fort important.

Jean-François Labonté

Coordonnateur et porte-parole pour

les services de garde en milieu scolaire de la FTQ